



Fédération SUD Éducation
17, Bld de la Libération, 93200 St Denis
Tél. : 01 42 43 90 09 ■ Fax : 09 85 94 77 60
fede@SUDeducation.org ■ www.SUDeducation.org



SUD ÉDUCATION APPELLE À PARTICIPER À LA MOBILISATION LE 18 JUIN CONTRE LES COMUE

La loi Fioraso prévoit la création de grands regroupements universitaires (les COMUE) mis en concurrence pour répondre aux injonctions du grand marché compétitif mondial de « l'économie de la connaissance ». L'Etat ne contractualisera plus avec chaque université mais directement avec la COMUE, qui reversera ensuite les fonds aux différents membres. Au départ, chaque université devra transférer un certain nombre de compétences à la COMUE qui pourra d'elle-même élargir ensuite ses compétences ! Chaque université aura pour obligation de se soumettre aux décisions et aux orientations de la COMUE, dont les instances seront tout sauf démocratiques puisque les représentants du personnel seront minoritaires et élus le plus souvent au suffrage indirect !

Après le LMD et la LRU 1 (Pécresse), la LRU 2 (Loi Fioraso) peut donc être comprise comme le dernier stade de la mutation de l'université vers le statut de « grands établissements » autonomes en gestion dont le rôle dans la société sera d'être un partenaire de formation des entreprises dans un mode concurrentiel généralisé.

Au sein même des COMUE, une offre universitaire inégalitaire se mettra en place. Autour des IDEX et autres appels d'offres en EX seront concentrés les plus gros moyens financiers. La création d'universités de seconde zone (« collèges universitaires ») sera inéluctable.

Dans les futures COMUE, de même que dans les établissements déjà fusionnés, les services administratifs seront restructurés et mutualisés pour des économies dites « d'échelle » (qui coûteront cher au début, car il faudra construire une couche gestionnaire trônant au-dessus des structures existantes). Le pilotage de la recherche et des formations fera disparaître certaines formations, de même que les libertés pédagogiques et de recherche. Les frais d'inscription deviendront « autonomes » pour chaque établissement... avec donc, comme dans bien d'autres pays déjà, des hausses très importantes.

Sud Education appelle à manifester mercredi 18 juin à 14h de Sèvres-Babylone au ministère. Le cortège rejoindra le rassemblement des personnels des écoles de Seine-Saint-Denis pour l'abrogation de la réforme des rythmes scolaires. Cette réforme, de même que la mise en place des COMUE, creusera les inégalités territoriales et aggravera les conditions de travail des personnels et d'apprentissage et d'accueil des élèves.